

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le 24/10/2024



ID : 073-247300668-20241017-2024_17_10_8-DE

Objet : Subvention à l'association Accès Cible Handicap (ACH)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept octobre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. CUCCURU. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL.

Absents excusés : MMES MM. BOIS (Pouvoir GARCIA). COUTAZ (Pouvoir F. MALLEIN). DUPERCHY (Pouvoir E. LALLEMENT). GROLLIER. MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir D. WROBEL). MARCHAIS (Pouvoir P. GENTIL). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). TAVEL. VOISIN.

Ne participe pas au vote : M. ZUCCHERO.

Le Président

Informe à l'assemblée qu'au budget prévisionnel 2024 de la CCLA avaient été provisionnés 5000 € à destination des associations et actions de soutien à la sensibilisation et la prise en charge du handicap ;

Invite le conseil communautaire, sur proposition de la commission « Social » et après avis du Bureau de la CCLA, à délibérer afin d'allouer une subvention de 3 000€ à l'association Accès Cible Handicap (ACH) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 3 000 Euros à l'association « Accès Cible Handicap »,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

